



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions

Question écrite n° 17562

Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la procédure de versement des indemnités d'invalidité versées par les compagnies d'assurance. En l'état, les rentes d'invalidité sont perçues dans la plupart des cas trimestriellement à terme échu. Une telle situation n'est pas sans causer des difficultés aux personnes concernées notamment dans la gestion des dépenses de la vie courante. Il lui demande donc s'il serait envisageable d'apporter une modification au code des assurances afin d'instaurer le versement mensuel des rentes.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17562

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3448

Question retirée le : 1er mai 2007 (Fin de mandat)